

CONSEIL FEDERAL D'APPEL - FFVOILE

19 février 2024

Suite au comportement antisportif de Monsieur Benoit TUDURI lors de la Solitaire du Figaro Paprec 2023, la FFVoile a décidé d'engager une procédure disciplinaire à son encontre.

Le Conseil Fédéral d'Appel, réuni le 19 février 2024, ayant statué en dernier ressort, décide que Monsieur Benoit TUDURI est sanctionné à date :

- D'une interdiction temporaire de participer aux manifestations sportives organisées ou autorisées par la FFVoile pendant une durée de 5 ans dont 3 ans avec sursis ;
- D'un déclassement du Championnat de France Elite de Course au Large 2023 ;